

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

MINISTRY OF SCIENTIFIC
RESEARCH AND INNOVATION

MISSION DE PROMOTION DES
MATÉRIAUX LOCAUX

LOCAL MATERIALS PROMOTION
AUTHORITY

B.P. 2396 YAOUNDE - CAMEROUN - Tél. (237) 222 22 94 45 /Fax. (237) 222 22 37 20 E-mail contact@mipromalo.org

DECISION N° 01 /D/MIPROMALO/DR/A10/A50/18

Portant annulation du lot 3 de la Lettre Commande relative au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/MIPROMALO/CIPM/SM/2018 du 13 Avril 2018 pour l'acquisition des équipements techniques de production pour la MIPROMALO (en procédure d'urgence).

LE DIRECTEUR DE LA MIPROMALO

Vu la constitution

Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;

Vu la loi N°2017/021 du 20 décembre 2017, portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le décret N°90/1353 du 18 septembre 1990 portant création de la mission de promotion des matériaux locaux;

Vu le décret N° 2017/387 du 20 juillet 2017 portant nomination du Directeur de la mission de promotion des matériaux locaux;

Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu la circulaire N°0001/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2018 ;

Vu le budget autonome de la MIPROMALO, Exercice 2018 ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/MIPROMALO/CIPM/SM/2018 du 13 Avril 2018 pour l'acquisition des équipements techniques de production pour la MIPROMALO (en procédure d'urgence).

Vu la nécessité de service.

DECIDE :

Article 1 : le LOT 3 relatif à l'acquisition d'un broyeur pour l'unité pilote de Nkolbisson lancé à la suite du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/MIPROMALO/CIPM/SM/2018 du 13 Avril 2018 est déclaré pour des raisons technico-administratives INFRUCTUEUX.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

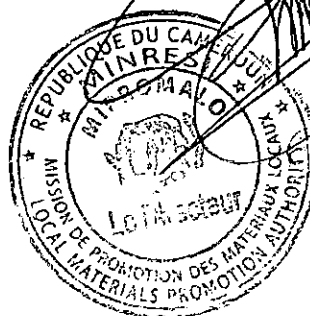
10 AOÛT 2018

Fait à Yaoundé, le _____

LE DIRECTEUR

Ampliation:

- MINMAP/ARMP
- S/CIPM
- Affichage
- CHONO/ARCHIVES



Liberty Banchankam
Chercheur / Researcher